

Olympians SwimRun de Punaauia - 2026 - 4e édition -

RÈGLEMENT DE COURSE v3.0 – 01/10/2026

Organisé par le club AS Tamarii Punaruu triathlon le dimanche 22 novembre 2026
www.punatri.com

Article I. Dispositions générales

ORGANISATION GENERALE

L'**OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia**, organisé par l'AS Tamarii Punaruu section triathlon affilié à la Fédération tahitienne de triathlon (FTTRI), aura lieu le **dimanche 22 novembre 2026**. Au programme : des épreuves de swimrun (M et S en binôme) et des aquathlons pour les plus jeunes. Cet événement est conforme au règlement de la FTTRI disponible sur https://www.tahititriathlon.pf.

Le SwimRun est avant tout une aventure humaine fondée sur le partage, la convivialité et l'esprit d'équipe. L'entraide entre partenaires est au cœur de l'épreuve, qui se réalise sans assistance extérieure. En plus de ces valeurs sportives, le SwimRun s'inscrit dans une démarche écoresponsable : chaque participant s'engage à respecter l'environnement en préservant les espaces naturels traversés, en ne laissant aucun déchet et en restant attentif à la faune et à la flore locales.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose du directeur de course, la présidente de l'association AS Tamarii Punaruu section Triathlon ou de son représentant, de l'arbitre principal de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement des épreuves, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

Article II. Avertissements

GENERALITES

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé avoir pris connaissance du présent règlement ainsi que tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription. Il est de sa responsabilité de vérifier jusqu'au jour de la course si des évolutions ou amendements y ont été apportés.

Dans le cas d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans le règlement ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur de la course sera finale.

L'organisateur est couvert en responsabilité civile par une police d'assurance agréée par la Fédération Tahitienne de Triathlon. Les participants bénéficient des garanties en responsabilité civile liées à leurs licences fédérales ou journalières.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant la manifestation sportive. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique consécutive à un mauvais état de santé, ou par un matériel en mauvais état.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie.

En dehors de la course, si vous effectuez une reconnaissance du parcours, veillez à respecter les riverains et l'environnement : certaines zones présentent des enjeux sensibles, tant sur le plan écologique que pour votre propre sécurité.

La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une de nos priorités absolues. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par l'AS Tamarii Punaruu section Triathlon.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Pour les aquathlons

Le matériel obligatoire pour un aquathlon se compose d'équipements pour la natation et la course à pied, sans oublier les accessoires imposés par les règlements fédéraux (comme la Fédération Française de Triathlon - FFTRI).

Équipement pour la Natation
Maillot de bain ou trifonction. Le torse doit impérativement être couvert lors de la partie course à pied.

Équipement pour la Course à Pied
Chaussures de course à pied adaptées pour l'enchaînement après la sortie de l'eau.
Porte-dossard ou épingles : Le dossard fourni par l'organisateur est obligatoire et doit être visible à l'avant pendant toute la portion de course à pied. Une ceinture porte-dossard est fortement recommandée pour faciliter l'installation.

Pour les swimruns

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant le départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

Pour les swimruns le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire par athlète :

- Une tenue qui ne masque pas la chasuble ou le marquage
- Chaussures de sport adaptées
- Chasuble fournie par l'organisateur **(Doit être restituée en fin de course)**
- 1 Puce de chronométrage par équipe fournie par l'organisateur à disposer sur la cheville de l'un des binômes bien visible (Doit être restituée en fin de course)

Matériel autorisé / conseillé :

- Plaquettes de main pour la natation
- Flotteur(s) d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy). L'ensemble des flotteurs utilisés par l'athlète sera validé en tenant dans une boîte aux dimensions 40x30x20cm pour vérifier s'ils respectent les normes du règlement.
- Lunettes et bonnet de natation
- Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile et transporté sur vous.
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation
- Un sifflet sans bille

Matériel interdit :

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur dépassant les dimensions de 40x30x20cm sont interdits. Le port d'une sur-tenue aidant à la flottaison est interdit.

Article III. Inscriptions et Tarifs

CONDITIONS

Ouvert aux licencié(e)s et non-licencié(e)s de la FTTRI :

Format	Distances des parcours	Ages	Maximum
Aquathlon 6-8 ans	50m de natation 500m de course à pied	entre 6 et 8 ans (né(e)s entre le 1 janv. 2018 et le 31 déc. 2020)	20 athlètes
Aquathlon 9-11 ans	150m de natation 1 km de course à pied	entre 9 et 12* ans (né(e)s entre le 1 janv. 2014 et le 31 déc. 2017)	30 athlètes

Aquathlon XS	500m de natation 2,5 km de course à pied	à partir de 12 ans **né(e) avant le 31 déc. 2014**	50 athlètes
SWIMRUN S	2,2 km de natation 6.2 km de course à pied	à partir de 16 ans **né(e) avant le 31 déc. 2010**	75 équipes
SWIMRUN M	3 km de natation 15 km de course à pied	à partir de 18 ans révolus **né(e) avant le 22 nov. 2008**	70 équipes

* les enfants ayant 12 ans en 2026 (né(e)s en 2014) sont autorisés à faire la course 9-11 ans mais n'auront pas la possibilité de concourir pour le podium

Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis si les circonstances l'exigent, en cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

La participation à la course est subordonnée au fait que le dossier du participant créé lors de l'inscription soit payé et complet avec les pièces justificatives obligatoires en cours de validité. (Licence et/ou certificat médical, autorisation parental)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement depuis le site :
https://in.fenuamoove-sport.com/olympians-swimrun-2026/select_competition

Les dates limites de majoration et d'inscription sur le site internet pour toutes les courses sont :

- **Majoration** du tarif à partir du **jeudi 12 novembre 2026 à 23H59** (Heure locale Tahiti)**.**
- **Fin d'inscription le mercredi 18 novembre 2026 à 23h59** (Heure locale Tahiti), sauf si les quotas sont atteints avant.

AUCUNE INSCRIPTION ne sera réalisée APRÈS CETTE DATE ou LE JOUR DE L'ÉPREUVE.

TARIFS

a- Tarifs des engagements pour les licencié(e)s de la F.T.TRI :

Courses	Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions	Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)	Engagement le jour de la compétition
Aquathlon 6-8 ans (ind)	1 000 xpf	1 500 xpf	Pas d'engagement le jour de la compétition
Aquathlon 9-11* ans (ind)			
Aquathlon XS	3 000 xpf/personne	4 000 xpf/personne	
SwimRun S	4 500 xpf/personne	5 500 xpf/personne	
SwimRun M	6 500 xpf/personne	7 500 xpf/personne	

b- Tarifs des engagements pour les non-licencié(e)s de la FTTRI :

Toutes personnes non titulaires d'une licence de la FTTRI doivent obligatoirement s'acquitter d'une « licence journalière » (point n°4.3.7 de la réglementation fédérale 2022) et présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité sportive en compétition comme le stipule ce règlement.

<table>
<tr><th>Courses</th><th colspan="2">Droit d'engagement dès l'ouverture des inscriptions</th><th colspan="2">Droit d'engagement entre (J-10 à J-4)</th><th>Engagement le jour de la compétition</th></tr>
<tr><td>Aquathlon 6-8 ans (ind)</td><td rowspan="2">1 000 xpf</td><td rowspan="2">+250 xpf de licence journalière</td><td rowspan="2">1 500 xpf</td><td rowspan="2">+250 xpf de licence journalière</td><td rowspan="5">Pas d'engagement le jour de la compétition</td></tr>
<tr><td>Aquathlon 9-11* ans (ind)</td></tr>
<tr><td>Aquathlon XS</td><td>3 000 xpf /personne</td><td rowspan="2">+1000 xpf de licence journalière</td><td>4 000 xpf /personne</td><td rowspan="2">+1000 xpf de licence journalière</td></tr>
<tr><td>SwimRun S</td><td>4 500 xpf /personne</td><td>5 500 xpf /personne</td></tr>
<tr><td>SwimRun M</td><td>6 500 xpf /personne</td><td>+2000 xpf de licence journalière</td><td>7 500 xpf /personne</td><td>+2000 xpf de licence journalière</td></tr>
</table>

* les enfants ayant 12 ans en 2026 (nés en 2014) sont autorisés à faire la course 9-11 ans mais n'auront pas la possibilité de concourir pour le podium

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les personnes non-titulaires d'une licence de la Fédération Tahitienne de Triathlon, il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention **« non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en compétition »** d'une validité de moins d'1 an.

CHANGEMENT DE BINÔME pour les swimruns

Pour L'OLYMPIANS SWIMRUN PUNAAUIA format M et format S, les changements de binôme justifiés par un certificat médical sont autorisés sans frais avant la clôture officielle des inscriptions (ex : blessure d'un des compétiteurs…). Pour changer de binôme, il suffit d'envoyer un mail aux organisateurs à contact@fenuamoove.com avec le justificatif et la licence FFTri du nouveau binôme s'il en possède une.

Les athlètes sont responsables de gérer eux-mêmes les aspects financiers liés à leur échange.

CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard/chasuble est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard/chasuble pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

ANNULATION

Après l'inscription validée (dossier complet et paiement), aucune demande de report sur une autre course ou autre édition, d'annulation et de remboursement ne sera prise en compte

Exceptionnellement si une contre indication médical est justifiée par un certificat médical, une demande d'annulation pourra être effectuée jusqu'au **mercredi 18 novembre 2026 à 23h59** en envoyant un mail (date et heure faisant foi) à l'adresse suivante : contact@fenuamoove.com. **Des frais d'annulations seront retenus sur le remboursement.**

AUCUNE DEMANDE D'ANNULATION ne sera acceptée APRES CETTE DATE.

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

En cas de force majeure non imputable à l'organisation (intempéries exceptionnelles, interdiction administrative ou tout événement imprévisible, irrésistible, insurmontable), l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition. Un remboursement partiel sera effectué.

Article IV. Déroulement

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Les horaires prévisionnels inscrits au présent règlement sont à titre indicatif et peuvent être modifiés par le comité de course à tout moment pour le bon déroulement des compétitions. Vérifiez le règlement régulièrement.

6h30 Début d'émargement de l'OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia S et M au terrain de football du musée des îles
8h00 Fermeture de l'émargement de l'OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia S et M
8h10 Briefing de l'OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia S et M au terrain de football du musée des îles
8h30 **Départ de l'OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia format M et S** au terrain de football du musée des îles
8h20 Début d'émargement des aquathlons XS au PK15, plage Toaroto
9h00 Fermeture de l'émargement XS au PK15
9h05 Briefing des courses XS au pk15, plage Toaroto
9H10 **Départ de l'Aquathlon XS**
10h45 Début d'émargement pour les épreuves aquathlon jusqu'à 30mn avant l'épreuve au pk15, plage Toaroto
11h00 Ouverture du parc à chaussure Aquathlon au pk15 plage Toaroto
11h20 Fermeture du parc à chaussure **et** Briefing des courses Aquathlons
11h30 **Départ de l'épreuve Aquathlon 6-8 ans**
11h45 **Départ de l'épreuve Aquathlon 9-11 ans**
12h30 Remise des médailles pour toutes les épreuves au pk15

Le briefing de course est obligatoire. Il fournit des informations importantes pour le bon déroulement des courses.

REMISE DU DOSSARD/MARQUAGE/CHASUBLE

Pour les épreuves d'aquathlons, le marquage est obligatoire à l'émargement.
Pour les épreuves de swimrun le port d'une chasuble fournie par l'organisateur fera office de dossard et est obligatoire. Les deux participants doivent être présents ensembles au moment de la remise des Chasubles pour valider leur émargement le jour de la course. **Les chasubles seront restituées à la fin de la course.**

La présentation d'une pièce d'identité (sur téléphone ou photocopie) pour chaque athlète est obligatoire

ARBITRAGE

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide de la réglementation sportive de la FTTri. Les participants s'engagent à respecter cette réglementation et les arbitres sous peine de disqualification.

DISTANCES MAXIMALES ENTRE DEUX ÉQUIPIERS

Pour les swimruns, les distances maximales autorisées entre les 2 équipiers sont de **50m sur terre** et de **10m dans l'eau**. Un arbitre pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son co-équipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

DÉPASSEMENT

Pour les swimruns, les équipes se faisant dépasser doivent céder le passage aux équipes les rattrapant. Les athlètes doivent annoncer leur intention de dépassement de vive voix. Il est de la responsabilité de l'équipe la plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les athlètes plus lents doivent céder le passage aux athlètes les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible**. Dans l'éventualité où deux équipes essaient de prendre la tête, les premiers athlètes n'ont pas à céder leurs positions à leur poursuivant. Toutefois, une équipe ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'une autre équipe.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement ne sont autorisés durant la course, tout au long du parcours.

Toute assistance ou accompagnement par des personnes extérieures à l'épreuve sont interdits et entraînerait une disqualification.

CAS DES ABANDONS

En cas d'abandon, l'athlète ou l'équipe est automatiquement mis hors course et doit signaler son abandon au poste de contrôle le plus proche.

Il est interdit de continuer seul sans son binôme pour des raisons de sécurité.

Si un athlète décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourraient être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés.

EN CAS DE PROBLÈME

En cas de besoin/aide sur les sections de nage en eau libre, les participants devront lever un bras pour signaler leur demande d'aide aux personnes responsables de la sécurité aquatique situées sur le parcours.

L'athlète est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage sur la route et dans l'eau. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation. Si les conditions météo, la force du courant, l'état physique, le niveau de nage requis ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tous pouvoirs pour contraindre un concurrent à l'abandon. Dans ce cas, pour le swimrun, l'équipe complète est mise hors course.

Une équipe médicale sera présente sur le site principal de course.

Le club AS Tamarii Punaruu Triathlon conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours. Il est vivement conseillé aux participants de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve, la sécurité sera assurée par une équipe de Médecins et Secouristes (FPPC), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Punaauia. Ils seront équipés de kayak, de véhicules d'intervention et d'ambulances.

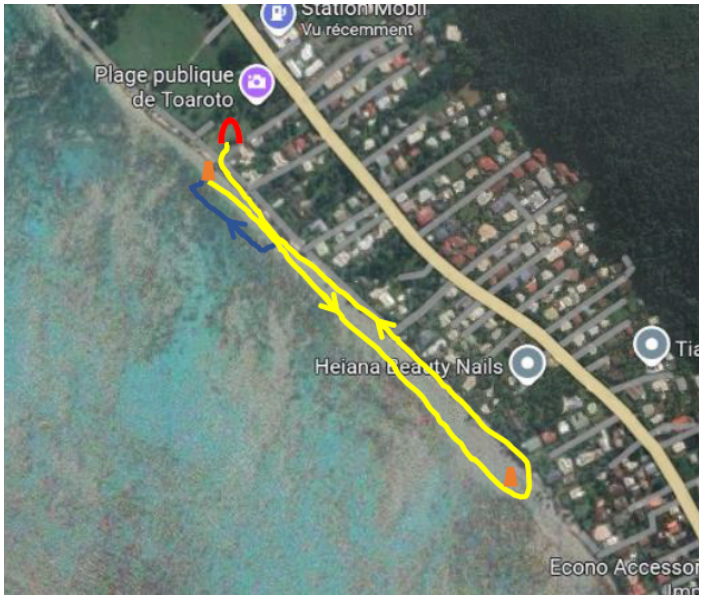
Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition (casques audio, écouteurs bluetooth, …). Il est également interdit de transporter une caméra vidéo.

Article V. Parcours

PARCOURS

1. Olympians Aquathlons



Natation départ dans l'eau.

- 50m pour 6-8
- 150m pour 9-11
- 500m pour XS

Course à pied sur la plage. Chaussures obligatoires

- Aller retour de 500m pour 6-8
- Aller retour de 1 km pour 9-11
- 2 Allers-retours pour un total de 2,5 km pour XS

2. OLYMPIANS SWIMRUN S

ATTENTION : Pour des questions de sécurité l'utilisation de la longe est interdite sur le premier tronçon de course à pied

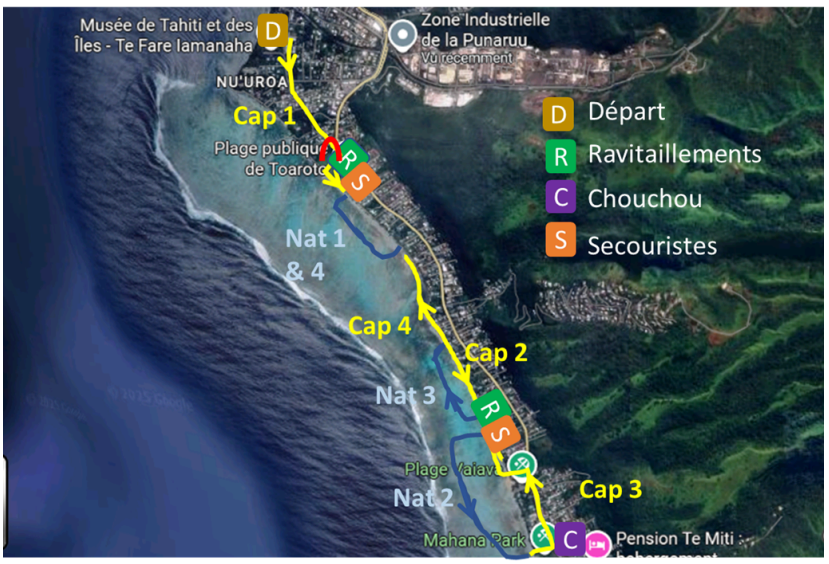
Le départ se fera au terrain de football du musée des îles et l'arrivée au pk 15 plage Toaroto.

Parcours complet :

- Cap 1: 1 400m • Nat 1 : 300m
- Cap 2: 1 900m • Nat 2 : 1 200m
- Cap 3: 1 200m • Nat 3 : 400m
- Cap 4: 1 600m • Nat 4 : 300m
- Cap 5 100m

Total natation= 2.2 km
Total course à pied = 6.2 km

Total =8.4 km



3. OLYMPIANS SWIMRUN M

ATTENTION : Pour des questions de sécurité l'utilisation de la longe est interdite sur le premier tronçon de course à pied

Le départ se fera au terrain de football du musée des îles et l'arrivée au pk 15 plage Toaroto.

- Cap 1: 1 400m • Nat 1 : 300m
- Cap 2: 1 900m • Nat 2 : 1 200m
- Cap 3: 1 200m • Nat 3 : 400m
- Cap 4: 1 600m • Nat 4 : 300m
- Cap 5: 9 000m • Nat 5 : 300m
- Cap 6: 300m

Parcours complet 17.9 km

répartis comme suit :

Natation : 5 sections – Total parcouru 2.5km

Course à pied :

6 sections –Total parcouru 15.4km

avec 250m de D+



Les parcours, distances et horaires définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifiés à tout moment.

CUT-OFF

L'OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia format M propose une épreuve réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. Les courses se déroulent en une seule étape en binôme, au rythme de chacun, prenant en compte la barrière horaire (Cut-Off) à **10h30 après 9km d'épreuve et 12h30 après 17km d'épreuve.**

Un cut off permettra d'assurer la sécurité des athlètes et éviter que les derniers se trouvent en difficulté.
Lors des cut-off, une équipe de bénévoles ainsi qu'un arbitre sera en place afin de faire appliquer ce point du règlement.

Les équipes n'ayant pas passé ce point de contrôle de course à l'horaire précis seront pointées et mises hors course. Les équipes devront rejoindre l'arrivée pour rendre leur puce de chronométrage.

Les équipes qui ne respectent pas ce point du règlement (ex : forcer le passage) se verront disqualifiées automatiquement. Les équipes mises hors course (cut-off) ou disqualifiées ne seront plus sous la responsabilité de l'organisation.

Dans certains cas particuliers et motivés ou en cas de force majeure ou toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des athlètes, le comité de course ou l'arbitre principal peut supprimer, ajouter ou modifier les barrières horaires (cut-off), et ce en cours de déroulement de l'épreuve.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un concurrent/une équipe est tenue de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe aux athlètes de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes et points de contrôle sont placés le long du parcours et permettent de s'assurer du respect du parcours par toutes les concurrentes.

Les binômes doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude antisportive constatée par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute équipe ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final.

Tout concurrent coupant une bouée devra retourner en arrière pour effectuer le parcours en conformité. Dans le cas où l'équipe ne pourrait respecter cette règle ou s'y refuserait la disqualification sera prononcée.

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur le site, des poubelles sont mises à disposition, des zones de propreté sont dédiées aux éventuels petits déchets. Le non-respect de l'environnement pourra entraîner une sanction voire la disqualification du concurrent.

RAVITAILLEMENTS

Les points de ravitaillement seront déployés le long du parcours. Ils seront communiqués avant le jour de la course.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture, eau, matériel, chaussures, …) ou de se faire assister par une personne extérieure à la course sur la totalité du parcours (y compris sur les stands de ravitaillement).

Un ravitaillement après l'arrivée sera proposé à tous les concurrents

ZONES DE PROPRETÉ

Des zones de propreté ou « drop zone » seront installées au niveau des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritus plastiques, gels, … **uniquement dans ces zones dédiées**. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritus sur le parcours seront disqualifiés. La protection de l'environnement et la gestion écoresponsable de nos évènements sont une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club AS Tamarii Punaruu Triathlon.

Article VI. Pénalités

Des contrôles seront effectués le long du parcours. Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

Violations du règlement	Pénalités
Absence d'un équipement obligatoire durant la course	Disqualification
Non-respect du parcours	Disqualification
Comportement dangereux, antisportif ou utilisation d'un langage abusif	Disqualification
Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve	Disqualification
Assistance technique extérieure	Disqualification
Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (Cut-off)	Mise hors course
Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, papier, bonnet,...)	Disqualification
Puce de chronométrage non retournée	10000xpf

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopages, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

Article VII. Récompenses

Seront récompensés sur les podiums :

- OLYMPIANS Aquathlon 6-8 ans : 3 premiers Scratch filles / garçons
- OLYMPIANS Aquathlon 9-11 ans : 3 premiers Scratch filles / garçons (attention pas de podium pour les 12ans)

- OLYMPIANS Aquathlon 6-8 ans : 3 premiers Scratch filles / garçons
- OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia S :
    - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
    - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
    - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,
- OLYMPIANS SWIMRUN de Punaauia M :
    - Les 3 premières équipes femmes du classement scratch,
    - Les 3 premières équipes hommes du classement scratch,
    - Les 3 premières équipes mixtes du classement scratch,

Article VIII. Protection des données

DROIT À L'IMAGE :

En s'inscrivant, le participant consent à ce que le club AS Tamarii Punaruu Triathlon utilise les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez : - Contacter l'organisation à l'adresse suivante info@punatri.com,
- Consulter le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisée auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord du club AS Tamarii Punaruu Triathlon.

PROPRIÉTÉ - COPYRIGHT

Les caractéristiques de la course, les parcours, points de ravitaillement et organisation, sont la propriété intellectuelle du Club AS Tamarii Punaruu section Triathlon. Aucune reproduction ou utilisation ne pourra se faire sans l'accord express des entités propriétaires.